



OFFRE D'EMPLOI

OUVRIER MUNICIPAL

STATUT DE L'EMPLOI:

Emploi régulier saisonnier, sous l'autorité du conseil municipal, l'ouvrier municipal est un officier de la municipalité. Il est tenu de faire et de surveiller tous les travaux de construction, d'aménagement, de réparation et d'entretien sur les chemins, les trottoirs, les ponts, débroussaillage, balayage et de voir à ce que ces travaux soient faits conformément aux dispositions de la loi, des procès-verbaux ou des règlements qui les régissent. (Réf : art.66 et suivant de la loi sur les compétences municipales). Il devra faire l'entretien des terrains et des bâtisses appartenant à la municipalité autant extérieur comme intérieur, etc.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Le candidat doit posséder un secondaire 5 ou l'équivalent. Posséder des aptitudes en gestion du travail. Doit faire preuve de jugement, d'initiative, d'autonomie et de polyvalence.

CONDITION DE TRAVAIL

- Salaire offert : à déterminer.
- Heures travaillées : 40 heures / semaine
- Durée de l'emploi : minimum 20 semaines / année
- Début de l'emploi : mai 2023

INSCRIPTION

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae avant le **21 avril 2023** à l'adresse suivant :

Municipalité de Saint-Éloi
183, Principale Ouest
Saint-Éloi (Québec)
G0L 2V0
CONCOURS OUVRIER MUNICIPAL

Ou par courriel à l'adresse : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.